

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 13-2025

en date du 12 février 2025
portant sur des travaux d'élagage
dans Le Bourg de Marval

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter le devis d'El Mathieu PATALANO pour des travaux d'élagage dans le Bourg (parking face au marché, place de l'église et sur la place du marché) au prix hors taxes de 520.00 euros.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 12 février 2025

Pierre HACHIN
Maire

